



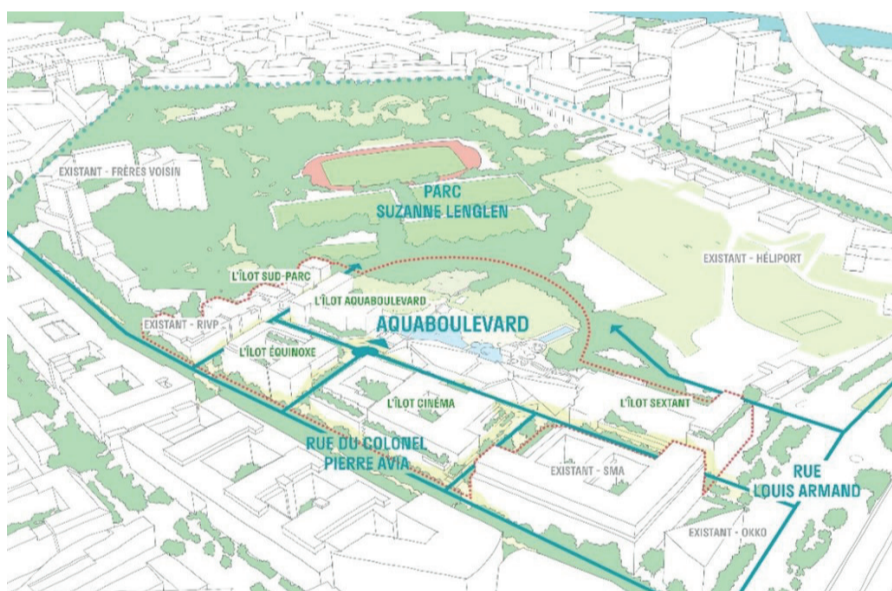
Cette affiche ne devra pas  
être recouverte  
avant le 29 juin 2024

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

## Projet de réaménagement et de développement du site de l'Aquaboulevard à Paris 15<sup>ème</sup>

Par arrêté municipal en date du 10 avril 2024,  
Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique  
à la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 31 rue Péclet

**Du lundi 27 mai 2024 à 8h30 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00**



© Rouge Vif

Cette participation du public par voie électronique a pour objet l'extension, la restructuration et la réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage de complexe sportif et de loisirs (CINASPIC), bureaux, pépinière d'entreprises, commerce, logements et stationnement, avec changements partiels de destinations, démolitions de parties de bâtiments pour découpage du site en plots distincts avec patios intérieurs, création de promenades piétonnes intérieures arborées et implantation de mobilier urbain.

- Plot A : réhabilitation et extension avec surélévation du bâtiment de bureaux « Sextant » situé côté rue Louis Armand avec commerces conservés à rez-de-chaussée ;
- Plot B1 : restructuration du centre aquatique et accueil d'une salle de sport, de bureaux, d'une pépinière d'entreprises, du pôle énergie ainsi que de commerces et restaurants à rez-de-chaussée ;
- Plot B2 : construction de 6 niveaux à usage de crèche au R+3 et de logements, en surplomb du plot B1 abritant la salle de sport ;
- Plot C : restructuration et surélévation en R+7 du cinéma existant avec réaligement de la bordure de la voie côté rue du Colonel Pierre Avia, redistribution intérieure avec conservation partielle du cinéma, aménagement de commerces, restaurants et maison de santé à rez-de-chaussée et implantation de bureaux et logements en accession dans les étages supérieurs ;
- Plot D : construction d'un bâtiment de 9 étages à usage de commerce à rez-de-chaussée et de bureaux et logements sociaux (résidence sociale étudiante et logements en bail réel solidaire) en étages, côté cité des Frères Voisin et rue Pierre Avia. Au rez-de-chaussée, implantation d'une moyenne surface et d'un local dédié à l'économie sociale et solidaire ;
- Plot E : construction d'un bâtiment de 7 étages, à usage de logements en accession côté parc Suzanne Lenglen.

Réfection d'une partie des couvertures pyramidales et végétalisation de l'ensemble des toitures terrasses inaccessibles.  
Surface de plancher créée : 64.508 m<sup>2</sup>.

Le projet totalise 107.627 m<sup>2</sup> de surface de plancher, dont 69.684 m<sup>2</sup> sont préexistants et partiellement démolis (26.565 m<sup>2</sup>).  
Nombre total de logements créés : 419, dont 145 logements étudiants.  
Nombre de places de stationnement après travaux : 697

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-aquaboulevard>



Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

Pendant toute cette durée, un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé, à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, 31 rue Péclet, Paris 15<sup>ème</sup>, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Pour plus de précisions, se référer au site de la mairie d'arrondissement <https://mairie15.paris.fr>

Une demande de mise en consultation sur support papier prévue au II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, peut être présentée auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, située au 121 avenue de France dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, ou à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, située au 31 rue Péclet. La demande est présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé par l'autorité administrative conformément au quatrième alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment l'avis des collectivités intéressées, le dossier de permis de construire, une étude d'impact au titre de l'évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et un mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier, des questions, ou des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles les observations peuvent être émises, peuvent être adressées à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : [DU-aquaboulevard@paris.fr](mailto:DU-aquaboulevard@paris.fr)

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

Les personnes responsables du projet sont Monsieur Marc Lafont pour la SNC WOODWATER, sise 23 avenue Foch, Paris 16<sup>ème</sup> arrondissement et Monsieur Laurent Petit pour la SCI LE SEXTANT, sise 23 avenue Foch, Paris 16<sup>ème</sup> arrondissement.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.